

"L'avenir de l'ECU" dans 30 jours d'Europe

Légende: En novembre-décembre 1980, le mensuel 30 jours d'Europe analyse la position de Roy Jenkins, président de la Commission européenne, au sujet de la mise en œuvre graduelle du Système monétaire européen (SME) et de l'adoption de l'Ecu.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. FONTAINE, François ; Réd. Chef CHASTENET, Antoine. Novembre - Décembre 1980, n° 268-269. Paris: Service d'information des Communautés européennes. "L'avenir de l'ECU", p. 9.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_avenir_de_l_ecu_dans_30_jours_d_europe-fr-36b1d9ac-e6c8-486a-9709-52442892502f.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

L'avenir de l'ECU

Son usage s'étend chaque jour davantage et M. Jenkins définit les prochaines étapes de l'union européenne.

Le Système monétaire européen (SME) créé à titre « expérimental » le 13 mars 1979 devrait, en principe, entrer dans sa phase « institutionnelle et définitive » en mars 1981, deux ans après son démarrage. Le Comité monétaire de la Communauté, que préside Jean-Yves Haberer, directeur du Trésor en France, est chargé d'étudier les problèmes posés par le passage à cette phase définitive. Cette réflexion « technique » va sans doute prendre plusieurs mois. Ensuite ce sera aux « politiques » de choisir le chemin à suivre et nul doute qu'ils seront placés devant des choix très délicats. Il paraît donc vraisemblable que les décisions interviendront après mars 1980.

Quel rôle attribuer à l'avenir à l'Ecu ? Quelles fonctions et quels moyens attribuer au futur Fonds monétaire européen ? M. Roy Jenkins, qui en tant que Président de la Commission européenne avait appelé dès 1977 les chefs d'État des Neuf à « *tenter une nouvelle fois de progresser vers l'intégration monétaire de la Communauté* », s'est attaché à définir les prochaines étapes de l'union monétaire dans un discours prononcé le mois dernier devant l'Association des Journalistes européens.

Les avantages de l'union monétaire

D'abord, faut-il aller de l'avant ? Sur cela, aucun doute pour Roy Jenkins et pour trois raisons: d'abord parce que la Communauté, qui représente un tiers de la production des pays industriels du monde libre, plus de la moitié de leurs exportations et les deux tiers environ de leurs réserves, a non seulement le pouvoir mais aussi une lourde responsabilité dans la solution des problèmes du monde. Elle ne peut donc se dérober. D'autre part parce que le système européen de change mis en place en 1979 a bien fonctionné, malgré quelques imperfections qu'il faut maintenant corriger.

Enfin parce que même si le SME a indiscutablement assuré une plus grande stabilité monétaire et une meilleure coordination des politiques économiques des Neuf, les grands avantages d'une union monétaire plus poussée restent encore à cueillir: rationalisation de l'industrie et du commerce, stabilité des prix, croissance et, enfin, pourquoi le cacher, développement politique des institutions européennes.

Depuis 1979, l'Ecu est utilisé pour toutes les opérations intérieures de la Communauté en matière financière, comptable et statistique. Les Banques centrales l'utilisent pour exprimer les taux de change et comme actif de réserve. Dans le secteur privé, certaines grandes banques commerciales acceptent des dépôts comptabilisés en Ecus. Une entreprise multinationale dont le siège central est à Paris établit la comptabilité de ses différentes filiales en Ecus. Lentement, l'usage de l'Ecu s'étend. Un jour, peut-être, deviendra-t-il une véritable monnaie avec tout ce que cela suppose: transférabilité libre, convertibilité vis-à-vis de toutes les monnaies et acceptabilité illimitée par les pays créanciers. C'est sur ce dernier point qu'il faudrait, selon Roy Jenkins, avancer tout de suite. A l'heure actuelle en effet une Banque centrale créditrice n'est tenue d'accepter le remboursement en Ecus de ses créances qu'à concurrence de 50 % .

Cela revient, dit Roy Jenkins, à faire de l'Ecu une unité de seconde classe. Mais, ajoute-t-il, si certaines Banques centrales ont insisté à l'origine pour que des limites soient fixées à leur obligation d'accepter des Ecus en paiement c'est notamment parce qu'elles craignaient que l'on mette trop d'Ecus en circulation. Or il s'est effectivement avéré que la quantité d'Ecus sur le marché a varié en fonction des cours très instables de l'or qui représente avec les réserves en dollars la contrepartie des Ecus créés à l'échelle européenne pour faciliter les règlements entre Banques centrales. « *Nous devons donc, conclut M. Jenkins, réviser les règles actuelles pour faire en sorte que la quantité d'Ecus mise en circulation pendant une période donnée soit basée sur une évaluation objective des besoins de la Communauté.* »

Le rôle du Fonds monétaire européen

Pour la phase définitive du système monétaire européen, les Neuf avaient prévu, outre l'utilisation pleine et entière de l'Ecu en tant qu'avoir de réserve et instrument de règlement, la création d'un Fonds monétaire

européen. Toute la question est évidemment de savoir quelle conception de ce futur Fonds monétaire européen sera retenue. On peut en effet imaginer aussi bien la création d'une Banque centrale européenne ou d'une institution calquée sur Fonds monétaire international que le maintien sous un autre nom du Fonds européen de Coopération monétaire (FECOM) qui existe déjà et a un rôle essentiellement comptable. M. Jenkins préconise une voie intermédiaire. Une « version rafistolée » du FECOM est à exclure mais il serait aussi « *prématuré de prétendre que le Fonds monétaire européen doit constituer dès sa création une sorte de Banque centrale de l'Europe.* » Mais, affirme Roy Jenkins, le Fonds monétaire européen devrait avoir d'emblée trois fonctions importantes, quitte à en renforcer le rôle par la suite en fonction de l'expérience acquise : il devrait 1° déterminer la quantité d'Ecus en circulation ; 2° coordonner les politiques monétaires des Etats membres ; 3° contrôler les politiques d'intervention vis-à-vis des monnaies tierces et particulièrement vis-à-vis du dollar.

Il reste que le moment où des décisions devront être prises pour le renforcement du Système monétaire européen approche. L'absence du Royaume-Uni dans les accords de change pèse sur l'avenir au point que certains évoquent la possibilité d'un SME « à deux vitesses ». Roy Jenkins qui, en l'occurrence, est aussi britannique, considère qu'il n'y a aucune raison valable pour que le Royaume-Uni n'entre pas, comme membre à part entière, dans le SME, et il ajoute « *si les Britanniques ne deviennent pas membres du système, s'ils n'acceptent pas les mêmes risques que les autres membres et s'ils ne bénéficient pas des mêmes avantages, ils ne devront pas se plaindre si le SME était amené à suivre une évolution qui ne tiendrait pas nécessairement compte de leurs intérêts.* »

M.F.